

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 MARS 2018**

**Compte-rendu conformément
à l'article L. 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 07 mars 2018, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 34
Membre absent : ----- 1

Secrétaire de séance :

Madame BONGARD.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme DOMINGUEZ, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme BONGARD, M. FERRERI, Mme FAGIANI, M. CADET (arrivé à 20h30), Mme LAMAURT, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BENAICHE (départ à 19h45), Mme FUENTES, Mme PONCHARD, Mme BOILEAU, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme SUCHOD (arrivée à 20h10), M. SAUNIER, Mme BIENTZ, M. BORDES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. PELISSIER
M. MARTINACHE donne pouvoir à Mme DOMINGUEZ
Mme MOHEN-DELAPORTE donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. BERTHIER donne pouvoir à Mme PELISSIER
M. GIBERT donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. BENAICHE donne pouvoir à M. VALLEE (à partir du point 1)
Mme DIAS donne pouvoir à M. FERRERI
Melle JARY donne pouvoir à Mme BONGARD
Mme MONOY donne pouvoir à M. PEREIRA
Mme SENE-TOUCHARD donne pouvoir à Mme CHOLET.

ÉTAIT ABSENT EXCUSE :

M. MOMPLOT.

Le Conseil Municipal du 13 mars 2018 a été préparé par :

I. Délégation de l'urbanisme, du développement durable, du Grand Paris, des transports et de l'aménagement du Parc intercommunal :

Maire-Adjoint : M. MARTINACHE

Conseillers municipaux délégués : M. MOMPLOT, M. BENAICHE, Mme BOILEAU

Le point a été débattu lors de la commission communale suivante :

- Commission de l'urbanisme, du développement durable, du Grand Paris, des transports et de l'aménagement du parc intercommunal :

Date : Lundi 12 mars 2018 – 19h00

Présents : M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BORDES

Absents excusés : M. BENAICHE, M. MOMPLOT, Mme SUCHOD.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EXECUTOIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2131-1 DU MEME CODE :

- Décision Municipale n°2018-011 du 15 décembre 2017 : Contrat d'occupation précaire d'un logement communal de type T1 (20 m², 5^{ème} étage face n°501) sis 1 rue Raspail à Neuilly-Plaisance, donné en location à titre exceptionnel et transitoire.
- Décision Municipale n°2018-012 du 26 décembre 2017 : Contrat d'occupation précaire d'un logement communal de type T2 (45 m², pavillon) sis 2 rue Xavier Goût à Neuilly-Plaisance, donné en location à titre exceptionnel et transitoire.
- Décision Municipale n°2018-013 du 11 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12043, Plan n°2556, Division n°12.
- Décision Municipale n°2018-014 du 18 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12045, Plan n°4132, Division n°33.
- Décision Municipale n°2018-015 du 08 janvier 2018 : Marché d'optimisation de la gestion active de la dette financière.
- Décision Municipale n°2018-016 du 12 janvier 2018 : Marché de séjours de vacances – Lot 1 - printemps 2018 : séjour thématique à dominante sportive et/ou artistique.
- Décision Municipale n°2018-017 du 12 janvier 2018 : Marché de séjours de vacances – Lot 2 - été 2018 : séjours de vacances 6-12 ans – mer (Côte Atlantique).
- Décision Municipale n°2018-018 du 17 janvier 2018 : Contrôle des équipements sportifs de la ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2018-019 du 15 janvier 2018 : Approbation de la convention pour la réalisation de l'opération d'enfouissement de réseaux de communications électroniques rue Pierre Brossolette, partie comprise entre les avenues Carnot et Maréchal Joffre.
- Décision Municipale n°2018-020 du 05 février 2018 : Etude sur le dimensionnement de la flotte automobile.
- Décision Municipale n°2018-021 du 07 février 2018 : Création de la régie d'avances Plan Communal de Sauvegarde.
- Décision Municipale n°2018-022 du 24 janvier 2018 : Marché de maintenance du progiciel POST OFFICE.
- Décision Municipale n°2018-023 du 15 janvier 2018 : Contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels « Rôles Taxe d'Habitation (RTH), Rôles Taxe Foncière (RTF), analyse des Fichiers Fonciers du Cadastre (FS) et Diagnostic Fiscal (DF) ».
- Décision Municipale n°2018-024 du 23 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12046, Plan n°4109, Division n°33.
- Décision Municipale n°2018-025 du 23 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12044, Plan n°3933, Division n°32.
- Décision Municipale n°2018-026 du 25 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12048, Plan n°713, Division n°03.
- Décision Municipale n°2018-027 du 23 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12047, Plan n°4253, Division n°34.
- Décision Municipale n°2018-028 du 26 janvier 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12049, Plan n°1309, Division n°7.

- Décision Municipale n°2018-029 du 29 janvier 2018 : Marché de maintenance et d'accord de l'orgue de tribune de l'Eglise Saint-Henri de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2018-030 du 29 janvier 2018 : Avenant n°1 à la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » dans le cadre de la Consultation des Données Allocataires par les Partenaires.
- Décision Municipale n°2018-031 du 31 janvier 2018 : Convention de formation professionnelle avec l'Institut National de l'Audiovisuel.
- Décision Municipale n°2018-032 du 1^{er} février 2018 : Formation au module Ciril « Bilan social ».
- Décision Municipale n°2018-033 du 02 février 2018 : Convention de partenariat Aide aux Vacances Enfants (AVE) entre la commune de Neuilly-Plaisance et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du dispositif VACAF Aide aux Vacances Enfants Locale (AVEL).
- Décision Municipale n°2018-034 du 12 février 2018 : Convention de formation professionnelle continue avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Saint-Denis « stage de révision – certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur ».
- Décision Municipale n°2018-035 du 09 février 2018 : Convention de formation professionnelle avec EUROCHLORE « gestion du chlore gazeux – habilitation chlore ».
- Décision Municipale n°2018-036 du 31 janvier 2018 : Passation d'une convention de partenariat de formation territorialisée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- Décision Municipale n°2018-037 du 05 février 2018 : Bail commercial dérogatoire d'un local communal à usage commercial de 70 m² et sa terrasse de 50 m² sis 17 rue Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance à la Société par Action Simplifiée Unipersonnelle GRANADA PINOS.
- Décision Municipale n°2018-038 du 06 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12051, Plan n°1015, Division n°05.
- Décision Municipale n°2018-039 du 06 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12052, Plan n°1315, Division n°7.
- Décision Municipale n°2018-040 du 13 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12053, Plan n°3707, Division n°26.
- Décision Municipale n°2018-041 du 06 février 2018 : Contrat d'occupation d'un logement communal de type T2 (43,11 m², 1^{er} étage droite face) sis 1 boulevard Gallieni à Neuilly-Plaisance, donné en location à titre exceptionnel et transitoire.
- Décision Municipale n°2018-042 du 06 février 2018 : Contrat d'occupation d'un logement communal de type T4 (77 m², 2^{ème} étage gauche) sis 11 rue Bachelet à Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2018-043 du 19 février 2018 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal à l'association PARIS SKATE CULTURE.

M. BENAICHE quitte la séance du Conseil Municipal à 19h45.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme SUCHOD à 20h10.

Arrivée de M. CADET à 20h30.

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB).

Monsieur le Maire prend la parole,

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 voix contre,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

II. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE EN 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle CHOULET, Conseillère Municipale Déléguée aux finances et au logement,

L'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ; le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2017 ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil Municipal du 13 mars 2018

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET

1.1 Le contexte financier

1.2 Les dispositions de la loi de finances pour 2018

II – SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

2.1 Les recettes de fonctionnement

2.2 Les dépenses de fonctionnement

2.3 La section d'investissement

III – PERSPECTIVES ET PROJETS DE LA VILLE

3.1 Les projets en cours et à engager

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les obligations légales :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Ce document sur lequel s'appuie le débat devra présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants notamment, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

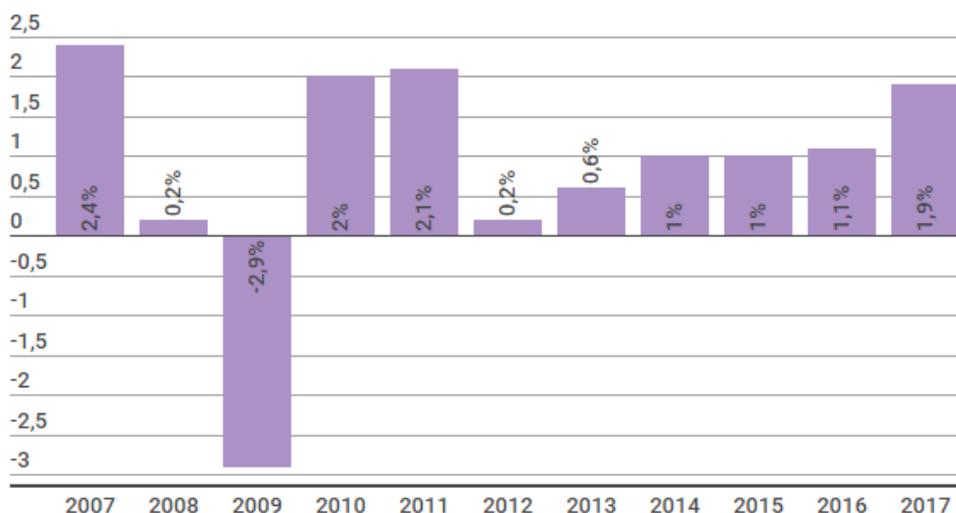
I – LE CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET

1.1 Le contexte financier

✓ **A l'échelle nationale**

Selon la dernière note de conjoncture économique de l'INSEE, la croissance s'élève à 1,9% pour 2017, et devrait s'élever à 1,7% d'acquis de croissance mi-2018.

Evolution du PIB en volume



Source : Insee, évolution du PIB en volume

Quant à l'inflation, elle s'établit à 1% en 2017 et d'ici mi-2018 à 1,6%.

Dans son avis du 10 novembre 2017 sur le second projet de loi de finances rectificative pour 2017, le Haut Conseil des finances publiques estime que :

- **Le déficit public** passerait sous le seuil des 3% dès 2017,
- **Une réduction** significative du déficit est indispensable pour engager une diminution durable du ratio de la dette publique au PIB,
- **Les recettes issues des prélèvements obligatoires pour 2017** pourraient dépasser les prévisions gouvernementales.

✓ A l'échelle locale

Les administrations publiques locales (APUL) représentent 18% de la dépense publique et 11% de la dette publique. Dans son rapport sur les finances publiques locales d'octobre 2017, la Cour des Comptes relève une amélioration d'ensemble des finances locales. La situation reste malgré tout fragile et fort variable selon les collectivités.

- Baisse de la dépense des APUL de 1,1% en 2016,
- Hausse des recettes des APUL de 0,2% en 2016,
- Malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 20% depuis 2013, l'exercice 2016 s'est soldé par une nette amélioration de la situation financière des collectivités locales dont l'épargne brute s'est stabilisée ou redressée.

1.2 Les dispositions de la loi de finances pour 2018

✓ A l'échelle nationale

La loi de finances (LF) 2018, adoptée le 21 décembre 2017 et première du nouveau quinquennat, s'inscrit dans la continuité des objectifs de réduction du déficit public. L'un des objectifs : extraire la France de la procédure européenne de déficit excessif, c'est-à-dire retrouver un déficit public inférieur à 3%. Pour réaliser cet objectif, l'exécutif prévoit une augmentation de la croissance et une baisse de la dépense publique.

La LF s'accompagne d'un projet de loi de programmation 2018-2022 qui permet d'encadrer la trajectoire des finances publiques.

Déficit : les objectifs de déficit public ont été revus à la baisse :

- 2,9% en 2017,
- 2,6% en 2018,
- 0,2% en 2022.

Dette publique : elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

- 96,7% en 2017,
- 96,9% en 2018,
- 91,4% en 2022.

Croissance : le gouvernement prévoit une hausse du PIB par an de :

- 1,7% de 2018 à 2021,
- 1,8% pour 2022.

Emploi public : l'exécutif prône la réduction de l'emploi public dans une optique d'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

L'effort de maîtrise des dépenses publiques portera sur la toute durée du quinquennat. Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 Milliards d'euros (Md€) sur cinq ans.

En contrepartie de la demande de poursuite de l'effort de la maîtrise de la dépense locale, le gouvernement s'est engagé à stabiliser les dotations sur l'ensemble du quinquennat. Le gouvernement a fait le choix de se concentrer sur les dépenses de fonctionnement, pour préserver la capacité d'investissement des collectivités territoriales.

✓ A l'échelle locale

La trajectoire demandée aux collectivités locales

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de contribuer « à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon les modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

L'objectif final réside dans une réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€ sur 5 ans, soit 2,6 Md€ par an.

Taux d'évolution du besoin de financement des CL						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
réduction annuelle		-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
réduction cumulée		-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

CL : Collectivités Locales

L'article 10 de la loi de finances 2018 fixe :

- Une baisse du tendanciel de l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin qu'elles progressent en valeur (y compris l'inflation) de 1,2% sur la période 2018-2022.

Trajectoire de l'évolution des dépenses de fonctionnement des CL et de leurs groupements						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
% en valeur	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2

- Ce pourcentage est à mettre au regard de l'évolution constatée sur la période 2009-2014 de la progression des dépenses de fonctionnement : + 2,5%.

Pour assurer le respect de la trajectoire, trois mécanismes sont mis en place :

- Mise en place par l'exécutif d'un pacte financier entre l'Etat et les collectivités territoriales aux fins de maîtrise des dépenses publiques. Environ 340 collectivités devront conclure un contrat avec le représentant de l'Etat. Ce contrat déterminera les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter. Il sera signé entre le Préfet et les représentants des collectivités, pour une durée de 3 ans, pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
- Un mécanisme de « correction » en lien avec l'objectif de dépenses dont les modalités d'application seront déterminées par décret en cas de non respect des objectifs fixés. Les collectivités pourront subir une baisse des concours financiers ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.
- Un ratio d'endettement (dette/capacité d'autofinancement) afin de respecter la règle nouvelle de soutenabilité de l'endettement. A compter de 2019, une nouvelle règle prudentielle de maîtrise de la dépense et de l'endettement local, dite « règle d'or » renforcée sera mise en place. Les collectivités dont le ratio d'endettement aurait dépassé 13 années pour les communes notamment serait sous surveillance.

Les concours financiers de l'Etat

Ils s'élèvent à 48,11 Md€ en loi de finances 2018, contre 47,81 Md€ en LF 2017. La contribution au redressement des finances publiques via le vecteur de la DGF n'est pas reconduite. Pour mémoire, la baisse s'est élevée à 11,5 Md€ entre 2014 et 2017.

	2014	2015	2016	2017	Cumul
Évolution en Mds €	-1,50	-3,67	-3,67	-2,67	-11,50

Pour 2018, le montant de la DGF est fixé à 26,96 Md€. Il était de 30,86 Md€ en 2017. Cette baisse provient du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 Md€.

Des recettes fiscales remaniées

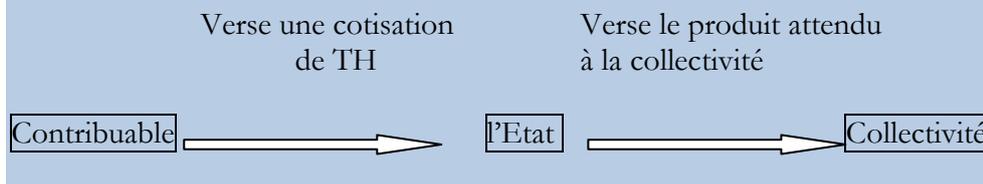
La fiscalité des collectivités locales devrait enregistrer une modification importante en 2018 et pour les années à venir.

A compter de 2018, il est instauré un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80% des foyers (au plan national) d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Les 20% des contribuables restants continueront à s'acquitter de leur taxe d'habitation.

Les objectifs affichés de la réforme peuvent être résumés de la façon suivante :

- Revalorisation du pouvoir d'achat des ménages des classes moyennes ;
- Limitation des écarts de cotisations TH sur les différents territoires, en assurant à des ménages dont les revenus seraient identiques, un traitement harmonisé au regard de la TH, gommant ainsi les effets taux et écarts des valeurs locatives selon le lieu de résidence.

Situation actuelle :



Situation future pour les 80% de contribuables dégrévés :

La réforme est neutre du point de vue de la collectivité
L'Etat prend en charge la cotisation qui aurait dû être acquittée par le contribuable en l'absence de dégrèvement



La prise en charge de l'Etat correspondra à une réduction de la cotisation des contribuables de 30% dès 2018, puis 65% dès 2019 et 100% à compter de 2020.

Le dégrèvement pris en charge par l'Etat prendra comme référence la situation 2017 et les éléments suivants :

- Des taux d'imposition communal, syndical, intercommunal, taxe spéciale d'équipement et taxe GEMAPI ;
- Les politiques d'abattements de la taxe d'habitation communale et intercommunale.

En cas de hausse des taux d'imposition ou de réduction du niveau d'abattement, le dégrèvement pris en charge par l'Etat se limitera à la situation 2017, ce qui signifie que le contribuable acquittera l'ensemble des augmentations futures.

Le coût pour l'Etat du dégrèvement représente 3Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019 et 10 Md€ en 2020.

A compter de 2018, les compensations d'exonérations et de fiscalité locale verront leur taux de compensation figé au niveau de l'année 2017.

Abondement du fonds de soutien à l'investissement local

Ce fonds de soutien, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis de nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière. En 2018, les crédits sont de 665 M€ pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux (contre 1,2 Md€ en 2017).

Les autres mesures

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés avec augmentation du niveau forfaitaire d'accompagnement financier de l'Etat versé aux communes par dispositif de recueil installé (8 580 € par an et par station en fonctionnement en 2018 contre 5 030 € depuis 2011).

Institution d'une nouvelle composante de la dotation forfaitaire consistant en une majoration de 3 550 € par an pour chaque station enregistrée plus de 1 875 demandes de passeports et cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente.

La péréquation horizontale

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ». Parmi les dispositifs mis en place, deux fonds nationaux de péréquation ont été créés :

- ✓ Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2018, le niveau des ressources du FPIC s'élève à 1 Md€, comme en 2016 et en 2017. Ce chiffre permet de donner aux collectivités une meilleure lisibilité sur l'évolution de leurs ressources. Néanmoins l'objectif d'atteindre 2% des recettes fiscales du bloc communal tend à s'éloigner. Il avait déjà été reporté en 2017.

- ✓ Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)

L'enveloppe a été figée à 330 M€ d'euros pour 2018.

La péréquation verticale

La péréquation verticale consiste pour l'Etat à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de part (DSR, DNP), soit par le biais d'un indice synthétique de charges et de ressources (DSU).

Le soutien en faveur des dotations de péréquation communale en 2018 sera le suivant :

Pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) = + 110 M€

Pour la Dotation de solidarité rurale (DSR) = + 90 M€

Ressources humaines

Le jour de carence a été réintroduit par la LF de 2018. Le premier jour de l'arrêt maladie d'un agent n'est donc plus rémunéré, sauf cas prévus par les textes.

La contribution sociale généralisée (CSG) passe de 5,1% à 6,8% et la cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général passe de 12,89% à 13%. Afin de neutraliser la hausse de la CSG de 1,7 point, l'indemnité compensatrice de la CSG a été instaurée sur les payes de l'ensemble des fonctionnaires et contractuels de droit public en poste au 31 décembre 2017.

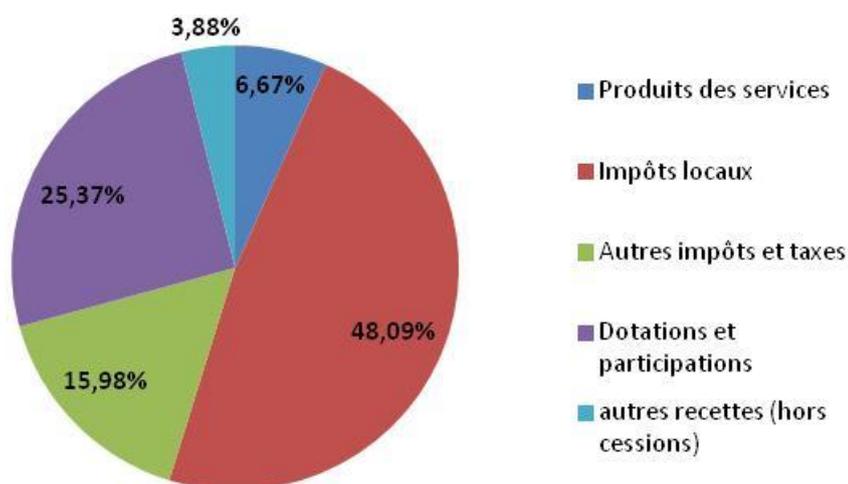
II – SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

2.1 : Les recettes de fonctionnement

	2014	2015	2016	CA provisoire 2017
Impôts et taxes	19 886 486 €	20 499 742 €	20 596 203 €	18 563 123 €
Dotations et subventions	8 494 540 €	8 502 408 €	7 519 401 €	7 350 568 €
Autres produits courants	2 264 318 €	2 177 693 €	3 877 362 €	2 356 734 €
Atténuation de charges	130 309 €	117 038 €	97 024 €	102 176 €
Total recettes de gestion courante	30 775 653 €	31 296 881 €	32 089 990 €	28 372 601 €
Produits financiers	299 872 €	294 511 €	349 607 €	330 950 €
Produits exceptionnels (hors cessions immobilisations)	127 291 €	121 980 €	329 954 €	269 497 €
Total recettes réelles de fonctionnement	31 202 816 €	31 713 372 €	32 769 551 €	28 973 047 €
Recettes de fonctionnement (opération ordre)	109 989 €	304 306 €	21 259 €	142 273 €
Produits des cessions d'immobilisations	43 000 €	400 000 €	1 434 000 €	1 095 000 €
Excédent de fonctionnement	6 650 072 €	6 508 597 €	6 733 593 €	4 804 590 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 005 877 €	38 926 275 €	40 958 403 €	35 014 910 €

- Jusqu'au 31/12/2015, les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés », « PLU » et « assainissement » étaient à la Ville de Neuilly-Plaisance. A compter du 1^{er} janvier 2016, elles ont été transférées à l'EPT Grand Paris Grand Est mais le temps que cet établissement soit opérationnel, des conventions de gestion ont été conclues, ce qui a engendré des flux financiers entre les deux entités (4 193 047 € répartis sur plusieurs postes budgétaires).

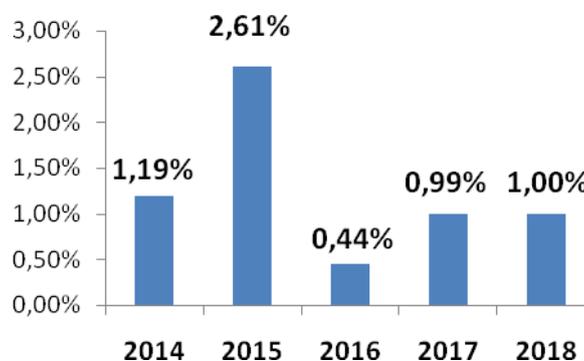
Répartition des recettes de fonctionnement en 2017 (hors cessions d'immobilisations)



Les impôts locaux

Les contributions directes représentent les recettes liées aux trois taxes (taxe d'habitation et taxe foncière sur le bâti et le non bâti). A compter de 2018, l'hypothèse de revalorisation des bases a été fixée à 1% auxquelles s'ajoutent les variations physiques.

Evolution des produits des contributions directes



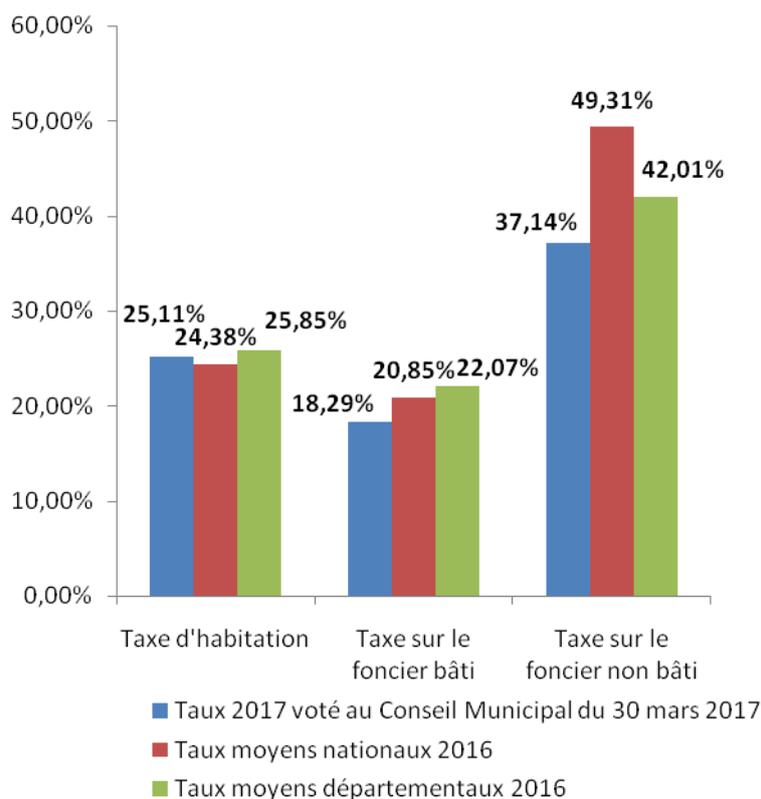
Les bases communales sont exclusivement des bases sur les taxes ménages (habitation et foncières) dans la mesure où les impôts « entreprises » sont perçus par la Métropole du Grand Paris et par l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

En matière d'abattements au niveau de la taxe d'habitation, la Ville de Neuilly-Plaisance pratique depuis 1985 une **politique d'abattements favorable** qui contribue à réduire l'assiette fiscale des contribuables.

Abattement général à la base	15%
Abattement par personne à charge à partir de la 1 ^{ère} personne	10%
Abattement par personne à charge à partir de la 3 ^{ème} personne	20%

Ainsi un foyer avec deux enfants économise chaque année plus de 300 € sur sa taxe d'habitation grâce à cette politique d'abattement.

En matière de taux d'imposition sur la taxe foncière, la Ville de Neuilly-Plaisance se positionne favorablement en comparaison avec les taux moyens nationaux et départementaux.



Source : état fiscal 1259 de 2017

Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte :

Les droits de mutation

En 2017, les droits de mutation ont été très dynamiques. La volonté d'acquérir des biens immobiliers dans notre Ville est importante. Le montant perçu en 2017 est de 1 128 704 € (en comparaison en 2016 le montant était de 989 511 €).

L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation 2017 a été ajusté des rôles supplémentaires et complémentaires perçus en 2016 et 2017 relatifs à 2015. La Ville a perçu 2 944 038 € majorés de la Dotation de Compensation Parts Salaires (DCPS) de 2 115 806 €, soit un total de 5 059 844 €.

Au 1^{er} janvier 2018, certaines compétences seront transférées au niveau de la Métropole du Grand Paris. Un recensement des données financières auprès des communes a été réalisé. Un ajustement de l'attribution de compensation (AC) ou du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), selon si la compétence est exercée au niveau communal ou territorial, sera effectué.

Dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

A Neuilly-Plaisance, la DGF représentait en 2017 une somme de 2 793 638 € (soit 9,65 % des recettes réelles de fonctionnement). Elle se compose d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et d'une dotation nationale de péréquation.

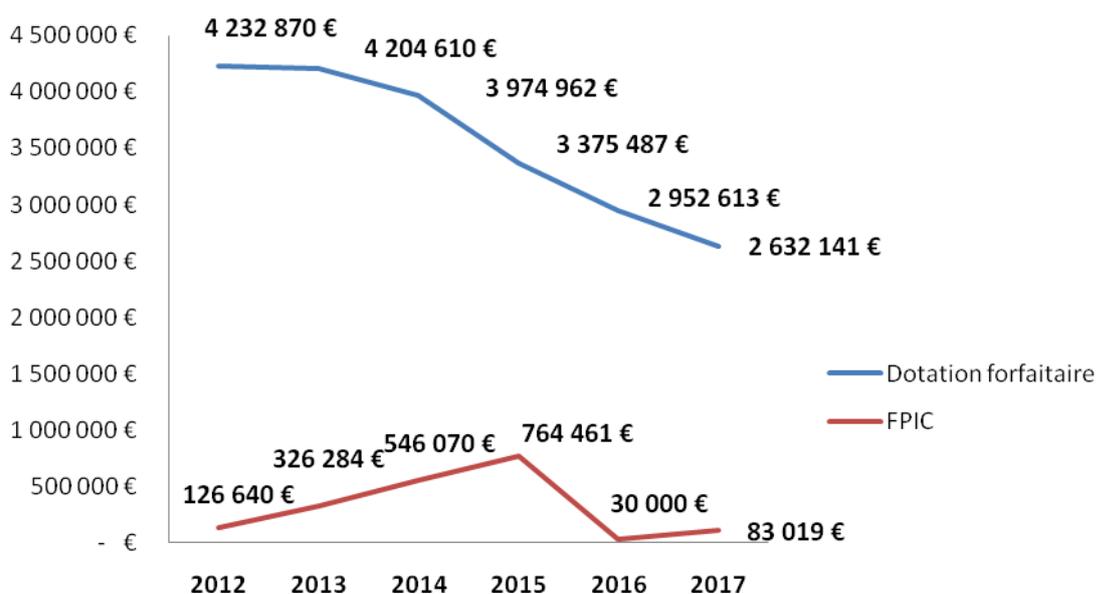
En 2017, la Ville de Neuilly-Plaisance a dû contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 280 799 € (soit 0,97 % des recettes réelles de fonctionnement).

	2016	2017	Prévision 2018
Dotation forfaitaire	2 952 613 €	2 632 141 €	2 600 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	163 900 €	147 412 €	122 925 €
Dotation Nationale de Péréquation	144 927 €	14 085 €	14 000 €
TOTAL	3 261 440 €	2 793 638 €	2 736 925 €

La DSU : perte de l'éligibilité des communes de plus de 10 000 habitants en 2017 (impact de la réforme). La garantie est dégressive pendant 3 ans et dont le montant correspondra :

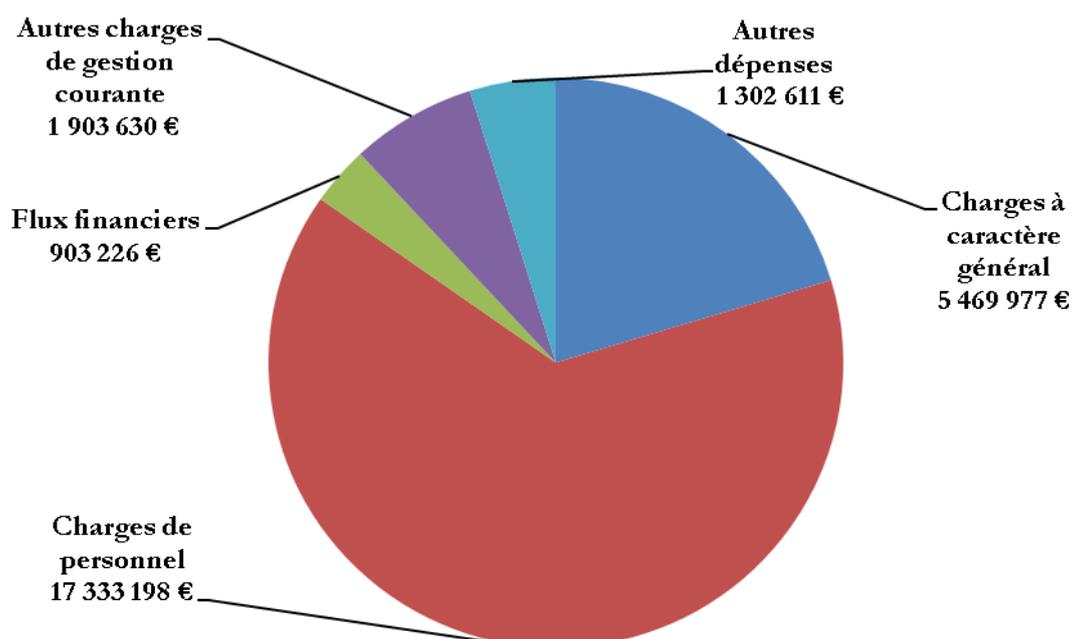
- En 2017 : 90% du montant de la DSU perçue en 2016 soit 147 412 € (montant estimé).
En 2018 : 75% du montant perçu en 2016 soit 122 925 € (montant estimé). En 2019 : 50% du montant perçu en 2016 soit 81 950 € (montant estimé).

Dotation et péréquation horizontale



2.2 Les dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	CA provisoire 2017
Charges à caractère général	8 338 353 €	8 039 416 €	6 735 915 €	5 469 977 €
Charges de personnel	16 916 701 €	17 102 962 €	16 479 633 €	17 333 198 €
Atténuations de produits	1 274 366 €	1 517 703 €	3 160 624 €	903 226 €
Autres charges de gestion courante	1 838 890 €	1 867 455 €	2 056 306 €	1 903 630 €
Autres dépenses	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Total dépenses de gestion courante	28 968 310 €	29 127 536 €	29 032 478 €	26 210 031 €
Charges financières	564 729 €	563 894 €	609 672 €	578 498 €
Charges exceptionnelles (hors cessions immobilisations)	57 916 €	21 352 €	73 084 €	124 113 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	29 590 955 €	29 712 782 €	29 715 234 €	26 912 642 €
Dépenses de fonctionnement opération ordre	557 299 €	1 148 049 €	1 937 977 €	1 750 891 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 148 254 €	30 860 831 €	31 653 211 €	28 663 533 €



Les charges de personnel

Evolution des charges de personnel

	2014		2015		2016		CA provisoire 2017	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Charges de personnel	16 916 701	-	17 102 962	1,10%	16 479 633	-3,64%	17 333 198	5,18%
Dépenses réelles de fonctionnement	29 590 955	-	29 712 782	0,41%	29 715 234	0,01%	26 912 642	-9,43%

Répartition par catégorie statutaire

Répartition par catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
A	12	17	29	41%	59%	6%
B	13	17	30	43%	57%	6%
C	125	305	430	29%	71%	88%
TOTAL A+B+C	150	339	489	31%	69%	100%

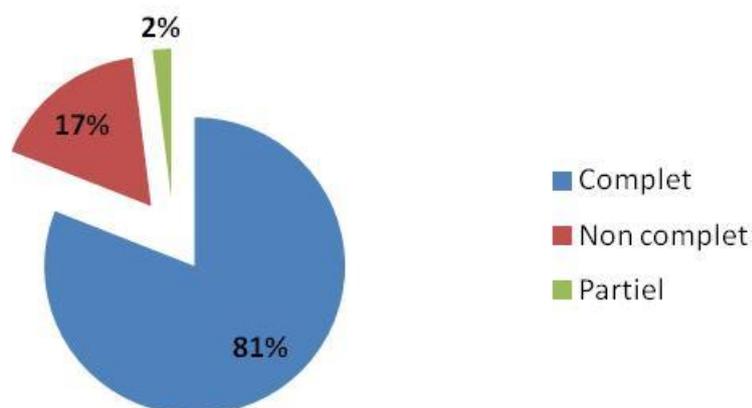
Répartition par statut

Répartition par statut	Hommes	Femmes	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
Titulaires/stagiaires	83	191	274	30%	70%	55%
Contractuels	67	148	215	31%	69%	45%
TOTAL	150	339	489	31%	69%	100%

Répartition par filière

	Administrative	Animation	Culture	Médico-sociale	Police Municipale	Sociale	Sportive	Technique
Hommes	15	35	2	0	6	0	5	87
Femmes	74	108	1	32	0	9	3	112
TOTAL	89	143	3	32	6	9	8	199

Répartition du temps de travail



En Equivalent temps plein	2014		2015			2016			2017		
	Nombre	Part	Nombre	Part	Evolution n/n-1	Nombre	Part	Evolution n/n-1	Nombre	Part	Evolution n/n-1
Titulaires/stagiaires	264,5	54,30%	294,7	59,46%	11,42%	283,8	60,07%	-3,84%	272,1	59,75%	-4,30%
Contractuels	222,6	45,70%	200,93	40,54%	-9,73%	188,61	39,93%	-6,53%	183,26	40,25%	-2,92%
TOTAL	487,1	100,00%	495,63	100,00%	1,75%	472,41	100,00%	-4,92%	455,36	100,00%	-3,74%
Ratio titulaires/contractuels	0,84		0,68			0,66			0,67		

Le solde intermédiaire de gestion

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de même nature. Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la Ville pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements. **En 2017**, le niveau d'épargne de Neuilly-Plaisance a baissé. L'épargne brute en 2017 était de 2 029 379 € contre 3 075 577 € en 2016.

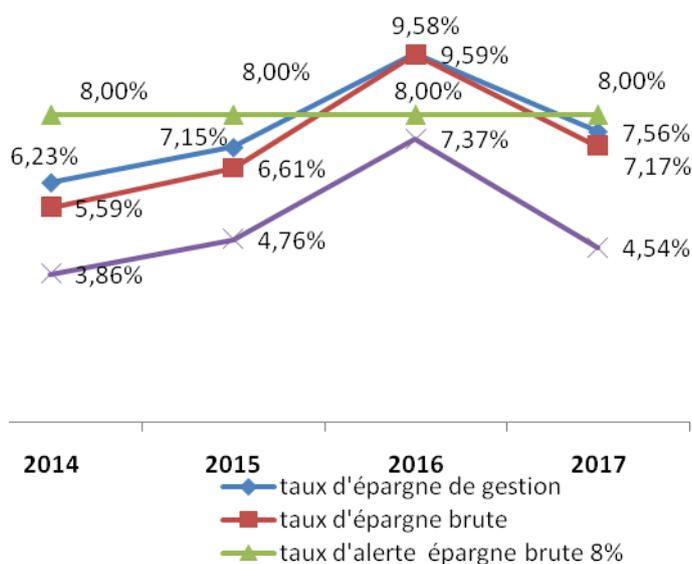
En 2018, il a été demandé à chaque service de faire une économie de 5% sur son budget de fonctionnement 2018 par rapport aux dépenses 2017. Malgré les efforts demandés, le taux d'épargne brute en 2018 risque de diminuer. En effet, les recettes de fonctionnement vont peu évoluer, les dotations devraient stagner et la Ville perdra d'ici 2019 la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Concernant la fiscalité, l'évolution des bases ne devrait pas être remise en cause par la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, l'Etat ayant annoncé une compensation opérée via un dégrèvement.

La stabilité des dépenses de fonctionnement est donc un impératif dans la mesure où il y a peu de marge de manœuvre.

	2014	2015	2016	CA provisoire 2017
Recettes de fonctionnement courant	30 775 652	31 296 881	32 089 991	28 320 663
Dépenses de fonctionnement courant	28 858 321	29 058 285	29 011 218	26 189 118
Epargne de gestion	1 917 331	2 238 596	3 078 773	2 131 545
Résultats financiers	- 264 857	- 269 383	- 260 065	- 247 549
Résultats exceptionnels (hors cessions)	69 375	100 627	256 869	145 383
Epargne brute	1 721 849	2 069 840	3 075 577	2 029 379
Remboursement courant du capital	534 156	577 029	709 398	753 567
Epargne disponible (autofinancement net)	1 187 693	1 492 811	2 366 179	1 275 812
Taux d'épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	5,59%	6,61%	9,58%	7,17%

Evolution des taux d'épargne :

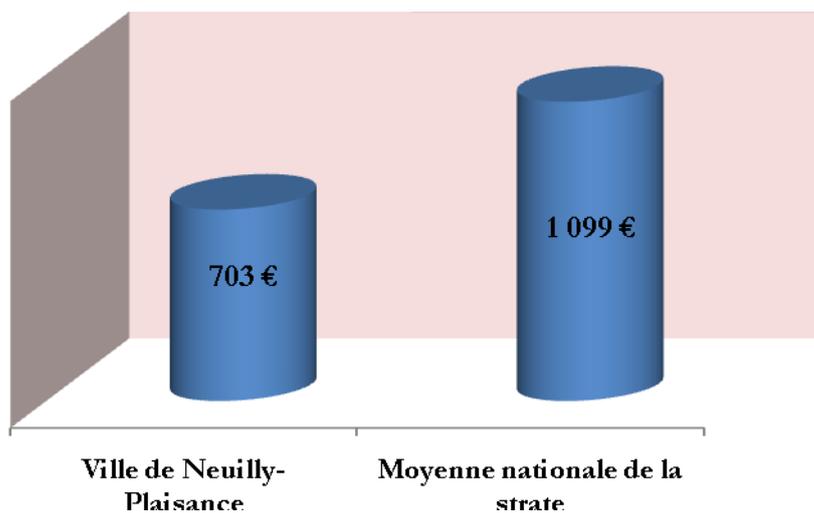
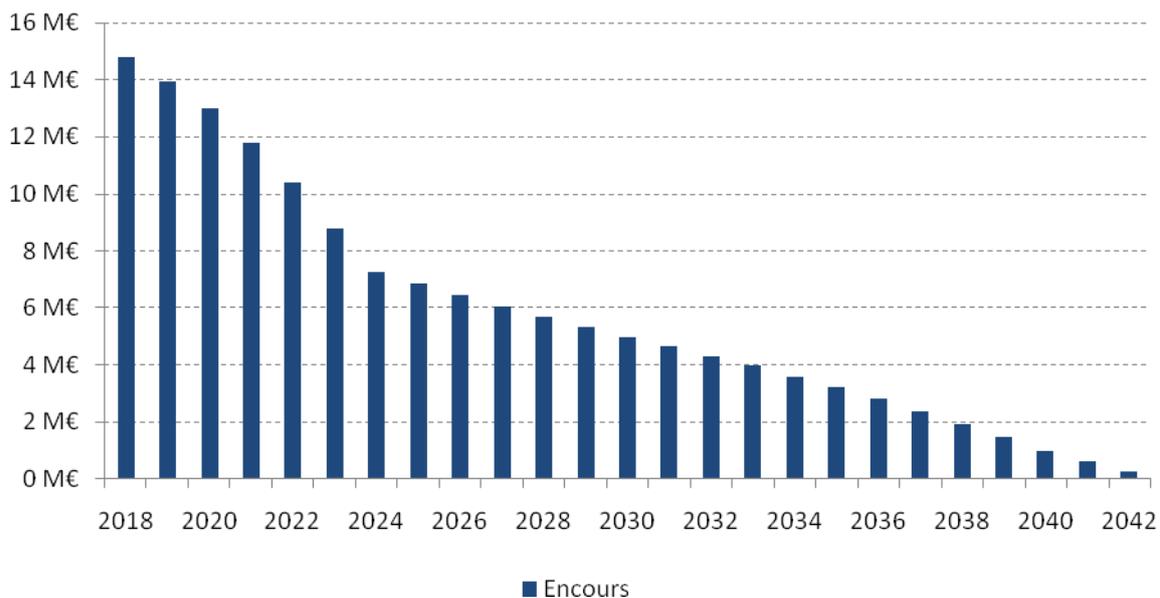


2.3 La section d'investissement

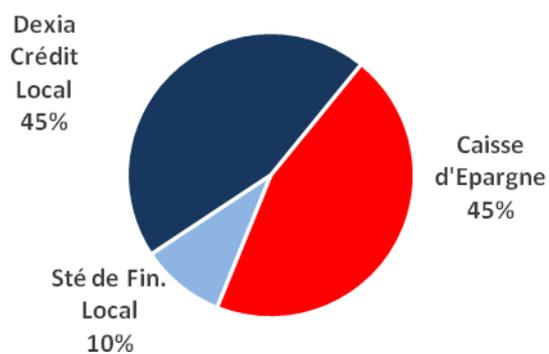
La dette

Au 1^{er} janvier 2018, la Ville possède un encours global à 14,79 M€, soit 703 € par habitant contre 1099 € au niveau national pour les communes de même strate.

Evolution de l'encours de la dette



Répartition de la dette par prêteur



	2014	2015	2016	2017
Capacité de désendettement	6,14	5,02	3,30	4,62

Les dépenses d'équipements

Leur évolution

	2014	2015	2016	CA provisoire 2017
Dépenses d'équipement	3 555 008 €	2 611 314 €	5 392 278 €	3 811 310 €

C'est le niveau de notre autofinancement constaté pour 2017 qui déterminera notre capacité à investir en 2018.

Les dépenses d'investissement 2018, seront également financées par nos recettes d'investissement, constituées essentiellement du FCTVA, des subventions notifiées et de quelques taxes d'urbanisme ou encore des amendes de police.

III – PERSPECTIVES ET PROJETS DE LA VILLE

3.1 Les projets en cours et à engager

POLE FAMILLE

Ecoles

Service aux Nocéens

- 12 écoles : 6 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires,
- 2230 élèves scolarisés dans les écoles nocéennes : 837 élèves maternels répartis en 32 classes, 1393 élèves élémentaires répartis en 57 classes + 1 classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école élémentaire du Bel-Air,
- 667 enfants inscrits aux études surveillées,
- 121 enfants inscrits aux navettes scolaires,
- 8 classes élémentaires et 2 classes maternelles vont au Choucas par année scolaire (soit 237 élèves en 2017),
- 217 enfants sont partis en colonies de vacances (séjours à la montagne, dans le Loiret et à la Rochelle).

Travaux 2017

Les écoles élémentaires :

- Victor Hugo : création d'une salle d'activités et aménagement des espaces extérieurs de l'école,
- Bel-Air : remplacement des portes sous le préau,
- Joffre : remplacement du portail sur rue,
- Du Centre : remplacement du portail sur rue, réalisation d'une fresque « aigle », mise en peinture d'une classe,
- Des Cahouettes : mise en peinture de 2 classes,

- Edouard Herriot : pose d'un panneau électronique « attention enfants », réfection du mur mitoyen à l'entrée de l'école.

Les écoles maternelles :

- Foch : mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Léon Frapié : pose d'une clôture rehaussée sur rue et remplacement des portails,
- Paul Doumer : aménagement de la tisanerie, pose de carrelage dans les sanitaires de moyens, mise en peinture d'une classe,
- Bel-Air : remplacement du mobilier d'une classe,
- Victor Hugo : remplacement des radiateurs électriques dans les classes, annexe : création d'une rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite, remplacement du portail de l'école,
- Joffre : achat de 15 ordinateurs portables,
- Achat et pose de 8 Tableaux Numériques Interactifs.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Inscriptions dématérialisées aux activités grâce à l'utilisation de l'Espace Citoyen Premium et mise en place du prélèvement automatique pour faciliter la vie quotidienne des usagers,
- Informatisation des écoles : achat de Tableaux Numériques Interactifs supplémentaires ;
- Mise en accessibilité d'une école pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- Amélioration des conditions d'accueil des écoles par la réalisation de nombreux travaux.

Service restauration scolaire

Service aux Nocéens

Effectifs de la restauration par tranche d'âge et par structure

- Petite enfance : 3 crèches, 128 repas journaliers,
- Maternelle : 6 offices, 631 repas enfants,
- Élémentaire : 6 offices, 1158 repas enfants,
- Résidence Les Pins : 1 office, 53 repas adultes,
- Portage à domicile : 41 repas adultes,
- Restaurant communal : 2 sites, 19 adultes.

Travaux 2017

- Bel Air : Travaux effectués sur l'office, peintures des deux réfectoires,
- Office du centre, Paul Letombe, Herriot : acquisition de lave vaisselles et réfrigérateur.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Nouvelle Délégation de Service Public en juillet 2018,
- Réorganisation de la gestion des stocks,
- Poursuivre plan de formation des agents,
- Investissement de matériel : lave vaisselle sur Victor Hugo et changement du self, Changement de mobilier dans les réfectoires de Paul Doumer et Léon Frapié.

Accueils périscolaires

Service aux Nocéens

- Nombre d'inscrits : centres maternels : 554, centres primaires : 778,
- Garderie du matin : centres maternels : 334, centres primaires : 507,
- Accueil du soir : centres maternels : 510, centres primaires : 503,
- Accueil des mercredis : centres maternels : 445, centres primaires : 490,
- Accueil des mercredis ½ journées : centres maternels : 47, centres primaires : 78,
- Pour les vacances scolaires : pré inscription obligatoire à chaque période, chiffre différent selon les périodes.

Travaux 2017

Il n'y a pas eu de gros travaux sur les centres mais des acquisitions de mobiliers sur les centres et des achats de vélos en centres maternels.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

Service administratif : dématérialisation des inscriptions aux périodes de vacances, mutualisation de l'accueil public avec le service de la Maison de la culture et de la Jeunesse, mise en place du prélèvement automatique pour les factures Enfance.

Centres de loisirs : réalisation des projets pédagogiques de chaque centre avec des thèmes variés comme l'éco citoyenneté, l'environnement, l'art abstrait, l'art forain, la découverte de l'Egypte ancienne, la découverte du monde, les contes et légendes...Des soirées ou portes ouvertes en fin d'année scolaire présenteront aux parents les activités de l'année. Le projet potager proposé dans le cadre des TAP se poursuivra.

Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ)

Travaux 2017

- Changement total du sol de la MCJ,
- Création bureau animateurs et remplacement de la porte d'entrée,
- 1er tranche installation commande d'éclairage,
- Réfection de la peinture de la MCJ,
- Installation de la climatisation dans salle de danse et bureau élu de la MCJ,
- Installation d'une sono fixe dans la salle de danse de la MCJ.

Service aux Nocéens et perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes :

Dans le cadre de l'accompagnement scolaire des primaires et des collégiens :

- Poursuivre le partenariat avec les établissements scolaires afin d'avoir une meilleure évaluation des actions réalisées (écoles Cahouettes, Bel Air, Joffre, Herriot et le collège Jean Moulin soit 200 enfants primaires et collégiens/jour).
- Optimiser le partenariat entre les parents et notre service quant au suivi de leurs enfants par la mise en place de 3 rencontres trimestrielles (enfants/parents/accompagnateurs scolaires) et lors de la remise des chéquiers-lecture. Les intervenants restent disponibles d'une manière informelle pour des échanges à chaque fin de séance.

Dans le cadre des actions à destination des 6/14 ans (accueils de loisirs/séjours) :

- Proposer des mini-séjours d'été, à Buthiers (77) dans la base de loisirs régionale. Une alternative à ce qui est proposé tout au long de l'année pour y développer chez l'enfant l'autonomie, mais aussi les notions de vie en collectivité ou encore permettre parfois une première rupture avec le milieu familial,
- Maintenir nos activités de loisirs lors des mercredis, samedis et vacances scolaires en proposant un panel d'actions sportives et culturelles (Musée d'Orsay, le Louvre, la cité des sciences et de l'industrie, animation Street-art et Kapla...) à destination des 6/10 ans et des 10/14 ans avec un encadrement qualifié et expérimenté. Cette année, nous nous attacherons à développer davantage de projets autour de la lecture, du conte et du théâtre,
- Développer le projet ludothèque en procédant à l'achat de jeux et du mobilier puis en organisant les créneaux d'ouverture et la formation des animateurs.

Dans le cadre de nos actions à destination des plus de 15 ans :

Des modifications d'ordre organisationnel se produiront en 2018 dans la structure accueillant ce public. L'accueil des jeunes sera maintenu mais les horaires seront modifiés.

Pour répondre au mieux aux attentes des jeunes, la structure sera ouverte plus tard selon les horaires suivants : du mardi au samedi de 13h30 à 20h30. Le matériel de divertissement et d'informatique restera à disposition des jeunes.

Les crèches

Service aux Nocéens

- Le Pôle Petite Enfance propose un accueil collectif occasionnel, régulier, à la carte et d'urgence aux familles Nocéennes,
- Le Multi-Accueil est ouvert de 8h30 à 18h. A la date du 25 janvier 2018, 51 enfants sont inscrits en Halte-Jeux et 11 enfants en Halte-Crèche,
- La crèche Pirouettes-Cahouettes a accueilli 21 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00,
- La crèche Abbé Pierre a accueilli 46 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00,
- La crèche du centre a accueilli 72 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00,
- Participation à la fête de la rentrée : des ateliers ont été proposés aux enfants Nocéens par les professionnelles des crèches (argile, motricité, maquillage, collage et dessin).

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

Reconduction du projet public et territoire autour du handicap : formation du personnel, achat de matériel de motricité sensorielle, achat de livres sur la diversité. Possibilité d'ouvrir le projet avec vacations d'une psychomotricienne.

- Augmentation des agréments : l'objectif est d'intégrer ces nouvelles places au contrat Enfance jeunesse de la CAF afin d'obtenir des aides au fonctionnement supplémentaires et bénéficier d'aide à l'investissement pour réaménager ou acheter du nouveau matériel pour les crèches.
- Modification les agréments pour proposer de l'accueil occasionnel : afin d'optimiser les taux d'occupations de chaque structure et pour parer aux demandes de congés des familles, les crèches vont demander un agrément avec des places réservées à l'accueil occasionnel. Cette perspective permettra d'accueillir des enfants sur des matinées ou des après-midi ou à la journée pour parer aux absences éventuelles.
- Appel de fond de rénovation CAF : La crèche Abbé Pierre va faire appel au fond de rénovation afin d'effectuer des travaux d'entretien de la structure : peinture, sols.
- Redynamisation du pôle petite enfance : Harmonisation des protocoles d'hygiène et des pratiques pédagogiques au sein du pôle petite enfance. Mise en place de projets inter-crèches et inter-service : projet de sortie ferme pédagogique, projet intergénérationnel,

projet pâtisserie, potager...Chaque structure organisera des animations ponctuelles selon les projets pédagogiques (carnaval, Pâques, fêtes de fin d'année). Des projets pédagogiques seront proposés tout au long de l'année par les professionnelles (Chemin de la découverte, ateliers parents/enfants, semaine de la petite enfance...).

POLE AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

Urbanisme

Service aux Nocéens

Accueil du public par téléphone et au service (renseignements divers, dépôt de dossiers...).
Service ouvert les 1er et 3ème samedi matin de chaque mois de 8h30 à 12h00.

Bilan /Travaux 2017

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (septembre 2017),
- Vente du 35 avenue Danielle Casanova (septembre 2017),
- Vente des ateliers municipaux (décembre 2017),
- Acquisition d'un terrain au 62 avenue Perdrigé en vue de l'aménagement d'un espace public paysager (novembre 2017),
- Acquisition d'un bail commercial au 40 avenue du Maréchal Foch (juin 2017),
- Principe d'acquisition de 2 logements au Val de Plaisance (délibération du conseil municipal du 28/09/2017),
- Exposition sur « Nature et espèces protégées sur le Plateau d'Avron » (octobre 2017),
- Animation avec les écoles sur les jardins potagers,
- Instruction de 60 demandes de permis de construire, 144 déclarations préalables et 368 certificats d'urbanisme,
- Délivrance de 327 logements.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Poursuite des études urbaines et paysagères – centre ville,
- Acquisition d'un logiciel foncier,
- Renouvellement de la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF qui arrive à échéance en décembre 2018 avec élargissement du périmètre d'intervention au centre ville et ses abords ainsi que le long de l'avenue du Maréchal Foch jusqu'à Neuilly-sur-Marne,
- Réaménagement urbain de l'îlot Foch de Gaulle,
- Engagement d'une première tranche de travaux sur l'ex RN34 grâce à la vente d'une propriété communale sise 4 ter Bd Gallieni : réalisation d'un immeuble collectif d'habitation sur les terrains du 2 au 4 ter Boulevard Gallieni et du 17-17 bis rue du Canal,
- Acquisition d'un entrepôt dans la ZI des Renouillères destiné au stockage de matériel pour les services techniques et au stationnement des autocars,
- Valorisation du patrimoine immobilier communal (vente possible de plusieurs terrains bâtis ou non,
- Réhabilitation/extension de la « ferme Terrisse » située 10 avenue Danielle Casanova en vue du transfert de plusieurs services municipaux.

Bâtiment

Bilan /Travaux 2017

- Travaux de plomberie pour la résorption des conduites en plomb des réseaux d'eau des différents bâtiments du patrimoine communal,
- Mission pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) et du DICRIM,
- Vérification extincteurs,
- Diagnostics amiante plomb avant travaux de réhabilitation de la ferme Terrisse,
- Mission d'ingénierie géotechnique ferme Terrisse.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Travaux ferme terrisse,
- Diagnostic de la qualité de l'air dans les bâtiments publics dans les crèches et centres de loisirs,
- Mise à jour des diagnostics amiante,
- Plateau d'évolution au gymnase Saluden,
- Aménagement d'un magasin aux Services techniques,
- Installation chauffage aux Services techniques,
- Installation d'une pompe à chaleur.

Espaces verts et parcs

Bilan /Travaux 2017

- Acquisition d'arbustes et d'arbres pour rues de la ville, city mur et embarcadère bords de Marne,
- Mise en place arrosage automatique placette Jean Mermoz,
- Création de jardinières en pavés,
- Réalisation d'une protection des pieds d'arbres en résine,
- Création d'une aire de jeux - Aire des grenouilles,
- Création d'une aire de jeux au square Ionesco,
- Acquisition de corbeilles avec option poteau, bancs.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Acquisition de pieds d'arbres en résine,
- Signalisation des arbres spéciaux,
- Mise en place d'arrosage automatique des squares du souvenir français et des anciens combattants,
- Réalisation d'une clôture (Gambetta),
- Aménagement aire de jeux bords de Marne côté Perreux,
- Création d'une aire de jeux à l'aire de Cahouettes – Petits jeux.

Voirie

Bilan /Travaux 2017

- Travaux d'enfouissement des réseaux télécom et éclairage public avenue Victor Hugo,
- Aménagement de voirie rue Pré de l'Arche,
- Aménagement d'un bateau d'accès entrée et cour école Victor Hugo,
- Aménagement de voirie diverses rues de la ville,

- Aménagement de trottoir Daniel Perdrigé,
- Création d'une allée parc des Coteaux,
- Fourniture et pose barrières, potelets fixe boule, borne parking Foch, support cycle, clous de signalisation,
- Démarrage de la mise en accessibilité de 21 points d'arrêt de bus sur la voie communale.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Travaux de rénovation de voirie et d'enfouissement de réseaux avenue Daniel Perdrigé et rue Pierre Brossolette,
- Poursuite de la mise en accessibilité de 21 points d'arrêt de bus sur la voie communale.

Garage

Bilan /Travaux 2017

Acquisition :

- 2 Gluttons,
- 2 Goupils,
- 1 camion IVECO avec hayon,
- 1 master châssis double avec cabine,
- 2 kangoo électriques.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

Acquisition :

- 2 tricycles électriques,
- Acquisition de véhicules propres,
- 2 kangoo,
- 3 kangoo électriques,
- 2 Goupils.

Remplacement :

- 2 trafic,
- 2 Jumper.

POLE CULTURE

Ecole de musique

- Mise en place de « Neuilly-Plaisance en ligne » pour faciliter les démarches administratives des adhérents de l'Ecole de musique (inscriptions – réinscriptions),
- Poursuite de l'implication de ses élèves et de ses professeurs dans l'animation des manifestations sur la ville : Fêtes du parc, animations de Noël...,
- Accentuation du rayonnement de l'Ecole de musique sur la commune et en région parisienne au travers des différentes manifestations et des différents concours toutes disciplines confondues.

Bibliothèque

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Mises aux normes de l'éclairage et de l'ascenseur du bâtiment,
- Acquisition de tablettes pour les adultes et les adolescents,
- Renouvellement des douchettes laser.

Cinéma

Bilan 2017

Sur un total de 232 films en 2017 exploités, on dénombre :

- 46 films « Jeunesse »,
- 135 films « Art et essai »,
- 51 films « Grand public » hors films jeunesse.

De plus, 17 films pour les séances scolaires dispositifs et hors dispositifs ont été projetés.

Le cinéma a réalisé plus de 22 000 entrées.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

En 2018, le cinéma « La Fauvette » vient d'obtenir tous les labels reconnus par le CNC (Art & Essai, Jeune Public...). Il fonctionne 7 jours sur 7. Un parking est mis à disposition du public tous les soirs.

Le système Fidélío vient d'être installé au cinéma et sera proposé au public à compter du 14 mars 2018. Il s'agit d'un système audio sans fil qui offre une narration descriptive pour les malvoyants (piste VI), et un son amplifié pour les malentendants (piste HI). Tous les films concernés par le système Fidélío seront repérables pour le public grâce à des pictogrammes.

Le cinéma va participer pour la première fois au « Festival Play It Again », festival à audience nationale du 18 au 24 avril 2018 et projette de participer au Festival « Télérama ».

En 2018 :

Depuis le début de l'année :

- 16 films différents sont prévus jusqu'en juin 2018 pour les séances scolaires,
- 29 films à l'affiche,
- 5 films « jeunesse »,
- 7 films « art et essai »,
- 17 films « grand public ».

Les animations récurrentes en 2017 et 2018

Un ciné-goûter (film pour les jeunes avec une animation et un goûter) une fois par mois. En 2018, il est prévu, à partir du mois d'Avril de faire 2 séances de Ciné-goûter (une le samedi à 14 h00 et une autre le dimanche à 16h00).

Une à trois fois par mois, le cinéma propose des rencontres avec des réalisateurs, des acteurs, des intervenants. Par exemple : avant première du film français « Winter War » en présence de l'équipe du film le 20 février.

Séance de Légende : une fois par mois un film du répertoire ou un grand classique est présenté par un spécialiste ou un journaliste.

Séance « Ciné-Ma Différence » : une fois par mois mais toujours un samedi, le Cinéma « La Fauvette » permet aux personnes souffrant d'un handicap de venir au cinéma avec un tarif réduit. Cette séance spéciale (ouverte à tous les publics) est préparée par Madame PONCHARD.

Concernant l'accueil des scolaires, nous souhaitons en 2018, accueillir encore plus de scolaires en leur proposant des séances spéciales, comme par exemple celle du 10 mars 2018 du film « *La Planète Sauvage* » dans le cadre du festival Hors Limites.

POLE SERVICE A LA POPULATION

Affaires générales

Service aux Nocéens

- 197 jeunes recensés,
- 126 attestations d'accueil signées,
- 5 enquêtes de regroupement familial,
- 798 CNI et 1128 Passeports délivrés,
- 5 à 7 personnes prises en charge par la navette chaque jour,

- 2 cérémonies de médailles du travail organisées (75 récipiendaires).

Cimetière

Service aux Nocéens

- 112 autorisations d'inhumation délivrées,
- 94 achats et renouvellements de concession.

Etat civil

Service aux Nocéens

- 437 nouvelles inscriptions sur les listes électorales.

Logement

Service aux Nocéens

- 492 nouvelles demandes et renouvellements de logement,
- Une vingtaine d'attributions - parc communal et bailleurs sociaux.

POLE SENIORS ET SOLIDARITE

Foyer de l'amitié

Service aux Nocéens

- 350 adhérents,
- 2 lieux d'accueil : le Foyer en centre ville et le CMA au Plateau d'Avron,
- 5 activités sportives,

- 24 sorties organisées de ½ journée à 1 jour et 2 séjours (Baie de Somme et Sixt l'été). 716 participations en 2017,
- Animations quotidiennes (jeux, ateliers récréatifs, conversation espagnole...) et mensuelles (anniversaires). 90 personnes en moyenne par semaine. 70 participants à chaque anniversaire.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Accompagner la dématérialisation des inscriptions,
- Contribuer au maintien des activités malgré un budget contraint,
- Continuer à proposer des sorties originales à prix étudiés,
- Mettre en place un à deux nouveaux courts séjours.

CMASC

Service aux Nocéens

- 19 activités,
- 51 cours répartis du lundi au samedi,
- 532 adhérents âgés de 4 à 92 ans.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Initier des actions en faveur de la parentalité par la mise en place d'activités, communes parents/enfants. Par exemple : les cours de dessin ou de yoga,
- Pérenniser et développer les activités,
- Faire évoluer la grille tarifaire du service afin d'être plus en conformité avec le public accueilli.

5 spectacles :

Théâtre

- Une pièce : « Le Schpountz » de Pagnol avec les comédiens adultes,
- Un forum théâtre avec les jeunes acteurs (6/8 ans),
- Une création avec les préadolescents et les adolescents.

Danses

- Un ballet : « Cendrillon » pour les jeunes danseurs,
- Une création « Destins » pour les adultes.

Centre Médical Social (CMS):

Service aux Nocéens

- Rendez-vous médicaux,
- Soins infirmiers,
- Vaccinations,
- Conseils aux patients.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Mise en place du salariat du médecin généraliste à mi-temps,

- Mise en place d'une consultation à orientation gynécologique (grâce au Diplôme Universitaire de ce médecin généraliste embauché),
- Mise en place de vacations supplémentaires de médecins pour couvrir tous les jours de la semaine.

Emploi

- Accompagnement de 298 allocataires du RSA (soumis à convention).

Service aux Nocéens

- Accueil des allocataires du RSA de Neuilly-Plaisance orientés par le Conseil Départemental pour les accompagner dans leur parcours d'insertion,
- Accueil des demandeurs d'emploi de Neuilly-Plaisance par la responsable,
- Mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises de la Ville voire des communes limitrophes.

POLE COMMERCE

Service aux Nocéens

- Mise en place des matinées 100% Plaisir,
- Mise en place d'une buvette-restauration sur les bords de Marne,
- Mise en place d'une guinguette à glace ambulante sur trois zones stratégiques (centre-ville, bords de Marne, RER).

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Recherche de porteurs de projets et d'entrepreneurs pour l'implantation de nouvelles activités,
- Installation de nouvelles enseignes commerciales (univers de l'enfant ; toilettage canin...),
- Renforcement de la sensibilisation des commerçants et artisans à l'utilisation des outils numériques pour booster l'activité commerciale : incitation à la digitalisation (appli mobiles, supports internet...) avec l'intervention de prestataires spécialisés,
- Rétrocession du 40 avenue Foch,
- Elaboration de la charte du commerce local pour une démarche de qualité de service,
- Projet d'une boutique éphémère,
- Commercialisation des locaux disponibles sur la ville, gestion de la bourse aux locaux,
- Commercialisation ponctuelle des baux commerciaux précaires (54 Foch, guinguette),
- Création d'un partenariat ville et associations de commerçants (sédentaires et non sédentaires) pour la mise en place d'actions commerciales,
- Commercialisation d'espaces publicitaires au sein du guide municipal,
- Recensement des activités sur les zones des Renouillères et de Fontaine du Vaisseau,
- Elaboration d'un historique du commerce nocéen (enseignes successives, propriétaires successifs...),
- Projet d'un annuaire déportalisé sur le site de la ville via Solocal Group (Pages Jaunes Mappy),
- Projet et faisabilité d'une conciergerie,
- Projet d'une buvette-restauration sur les bords de Marne l'été et animations sur la place Montgomery,
- Projets d'animations commerciales avec les associations de commerçants,
- Week-end food trucks place Mermoz (diversité culinaire),
- Recherche de commerçants volants sur la place de Stalingrad les vendredis de marché, pour développer l'activité commerciale et l'attractivité de ce quartier,

- Mise en fonction d'un distributeur automatique de billets au Plateau,
- Constitution d'un fichier des propriétaires de locaux.

SERVICE DES SPORTS

Bilan 2017

DOJO

- Fin janvier 2017 : rénovation complète et inauguration des vestiaires, des douches, des couloirs, des sanitaires et du dojo,
- Installation de la domotique avec protection par vidéo,
- Rénovation des douches et peinture des couloirs et des vestiaires.

COMPLEXE

- Rénovation complète des douches et des vestiaires 1 et 2 avec création d'une douche pour les personnes à mobilité réduite,
- Rénovation et entretien du terrain d'honneur et du terrain synthétique.

GYMNASE BEL AIR

- Rénovation des menuiseries des portes et des fenêtres,
- Réfection peinture de la salle.

COURTS TENNIS EXTERIEURS ET INTERIEURS

- Entretien des courts et de leur éclairage,
- Remplacement et mise en conformité du disjoncteur.

PISCINE

- Entretien et réparations pour l'année 2017 des pompes de bassin,
- Réparations sur moteur de toit avec boîtiers étanches.

Perspectives, projets pour 2018 et les années suivantes

- Domotique complète pour l'ouverture/fermeture des structures du stade,
- Mise en place du paiement en ligne des activités sportives tennis et piscine,
- Remplacement des éclairages des tennis couverts.

PISCINE

- Réfection générale de l'installation électrique et des luminaires,
- Remplacement des vitres,
- Traitement des scellements des façades et des ossatures en sous-sol,
- Traitement anticorrosion des bacs et étanchéité du bassin,
- Réfection complète de la chaufferie,
- Création d'un local de ventilation.

COMPLEXE

- Réfection des vestiaires, douches, couloir, sanitaires avec accès PMR; porte d'entrée.

GYMNASE SALUDEN

- Reprise des dalles des faux-plafonds.

SERVICE EVENEMENTIEL :

Le service évènementiel a pour mission d'organiser et de coordonner des évènements culturels à destination des Nocéens. Parfois en partenariat avec d'autres services de la ville ou de manière indépendante, le service évènementiel intervient en soutien pour apporter son expertise dans l'élaboration des projets à destination de différents publics Nocéens.

Le service évènementiel apporte également son aide de manière continue et constante au tissu associatif de la ville, en proposant une assistance technique, logistique ou du matériel en fonction de leurs besoins et attentes.

Il en va de même pour les établissements scolaires de Neuilly-Plaisance, pour lesquels le service évènementiel coordonne avec les autres services de ville et notamment les techniques pour la bonne réussite de leurs manifestations.

Le service communication apporte soutien et expertise à l'ensemble des services, du tissu associatif, des commerçants sédentaires et non sédentaires ainsi qu'aux établissements scolaires de la ville en leur fournissant leur aide pour communiquer sur leurs projets, évènements et actualités.

Service aux Nocéens

- Communications et informations dans les démarches administratives diverses à effectuer auprès de la municipalité,
- Communication et informations de la programmation culturelles et sportives des services municipaux,
- Communication et informations sur le tissu associatif de la ville,
- Utilisation de différents supports de communication (publication, web et réseaux sociaux),
- Programmation d'évènements culturels et sportifs variés et à destination de toutes tranches d'âges accessibles gratuitement ou à des tarifs abordables.

Bilan 2017 et perspectives 2018

Les expositions : exposition de l'association Atelier de Plaisance : Exposition d'art MANGA : Promouvoir l'art manga.

Evènement de danses : concours H QUALITY de l'association Heman : Promotion de la danse HIP-HOP.

Evènements festifs : loto de l'association l'Entente cycliste : Promotion du lien social et évènement convivial.

Inauguration de l'Espace Gevrise EMANE : évènement sportif en présence de la triple championne du monde de Judo et appellation du Dojo du Stade municipal au nom de ladite championne en présence des enfants adhérents aux clubs sportifs de la ville.

Les Salons : salon toutes collections organisé par l'association Nocéenne de philatélie et cartophilie : évènements culturels touchant toute les tranches d'âges, promotion de l'histoire à travers les objets de collectionneurs.

La musique : projection du court métrage sur Charles BENARROCH (promotion du parcours du musicien batteur).

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2017 PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

I-ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Propriété située au 62 avenue Daniel Perdrigé

Parcelle bâtie cadastrée section A n°3863 d'une contenance de 500 m².

Acte de vente en date du 23 novembre 2017.

Prix : 225 000 euros.

Objet : Réalisation d'un espace vert paysager ouvert au public.

II-CESSIONS IMMOBILIERES

-Propriété située au 145-147 avenue du Maréchal Foch

Parcelles bâties cadastrées section B n°2399, n°2531 et n°1645 d'une contenance totale de 6049 m².

Acte de vente du 22 décembre 2017.

Prix de vente : 904 000 euros.

Objet : Vente de cette propriété à la SCI TORTU FOCH en vue de la réalisation d'un programme de 217 logements locatifs sociaux comprenant une Résidence pour Etudiants de 132 logements et une Résidence de 85 logements familiaux.

-Propriété située au 35 avenue Danielle Casanova

Parcelle bâtie cadastrée section C N°3988 d'une contenance de 447 m²

Acte de vente du 25 septembre 2017

Prix de vente : 150 000 euros

Objet : Vente de cette propriété à l'association JCNPR pour la réalisation d'un centre culturel polyvalent.